|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **2** | **0** | **2** | **4** | **ESID-TLN** | **0** | **8** | **0** | **3** |

**MARCHE PUBLIC DE SERVICES**

**Pouvoir Adjudicateur : Ministère des armées**

|  |
| --- |
| **Base Navale de Toulon – Visite technique V2 du Bateau-Porte n°7**💣indiquer l’objet conforme à AAPC |

Cadre réservé au nantissement :

|  |
| --- |
| Date du marché : |
| Montant : € T.T.C |

|  |  |
| --- | --- |
| Cadre imputations réservé à l’ESID Toulon | |
| Code GM : 36.04.03 |  | N° Service exécutant : | **D1076EY083** |
| Code CPV : 71631000-0 |  | N° Immeuble G2D : 830 137 565 X 0105 | |
| N° EJ : |  | N° Composant G2D : 0105 | |
| N° Prestation / COSI : |  | Unité ESID Bénéficiaire : |  |

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-7 du code de la commande publique

*Pouvoir adjudicateur :* **L'Ingénieur Général de 2ème classe Pierre-Jean Rondeau**, **Directeur de l'ESID de Toulon** désigné par arrêté ministériel du 22 juin 2007 modifié

*Personne habilitée à donner les renseignements* prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2123-4 à R. 2191-61 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique: **Chef de service chargé des dépenses ESID-TLN/PLN/BED – BCRM TOULON -ESID TOULON- BP 71 - 83800 TOULON CEDEX 9**

*Ordonnateur :* **Directeur de l'Etablissement du Service d'Infrastructure de la défense de Toulon – BCRM TOULON -ESID TOULON- BP 71 - 83800 TOULON CEDEX 9**

*Comptable public assignataire des paiements :* **Directeur départemental des finances publiques des Landes – Direction en charge de la gestion publique Division Etat – 23, rue Armand DULAMON – BP 309 – 40011 MONT-DE –MARSAN**

*Correspondant PME/PMI :* **ICD HC Laurent SANCHEZ**

|  |
| --- |
| **Titulaire :** |

# ACte d’engagement

# CONTRACTANTS[[1]](#footnote-1)

Je soussigné (nous soussignés),

Monsieur (Nom et prénoms)

- agissant en mon nom personnel

- agissant au nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

- ayant son siège social (adresse complète, numéro de téléphone et adresse courriel) :

- ayant élu domicile (adresse complète et numéro de téléphone et adresse courriel) :

Courriel

numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

me présente (nous présentons)[[2]](#footnote-2):

seul

en groupement solidaire. Le mandataire est :

en groupement conjoint dont le mandataire est solidaire de l’ensemble du groupement. Le mandataire est :

m'ENGAGE (nous ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à réaliser les fournitures dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation (R.C.).

déclare être une P.M.E.[[3]](#footnote-3) :

OUI

NON

# OBJET ET CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le présent marché a pour objet les prestations d’expertises relatives aux visites techniques de type V2 du Bateau-Porte (BP) n°7 de la Base Navale de Toulon permettant la fermeture étanche d’un des trois bassins de Missiessy. Le détail des prestations est défini au CCTP.

|  |  |
| --- | --- |
| Désignation | Durée |
| Visite technique V2 BP17 | 25 jours |

Les délais des prestations sont définis comme suit :

* 4 jours **ouvrés** pour la prestation de visite ;
* 3 jours **ouvrés** à compter de la fin des prestations de visite pour la remise du compte rendu préliminaire ;
* 20 jours **calendaires** à compter de la fin des prestations de visite pour la remise du compte rendu définitif.

L’évaluation de l’ensemble des prestations définis au paragraphe 2 ci-dessus et détaillés dans le CCTP résultant du détail estimatif joint au présent marché est :

|  |  |
| --- | --- |
| Total H.T. | € |
| T.V.A. 20 % | € |
| Total T.T.C | € |

Le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les actes spéciaux. Pour les sous-traitants payés directement, le titulaire fera parvenir au représentant de l’administration les pièces justificatives, établies par les sous-traitants, revêtues de son acceptation ou de son refus motivé, accompagnées d’une attestation indiquant les sommes à régler à chaque sous-traitant concerné ; ces sommes incluent la TVA.

**Une avance sera versée au titulaire sauf indication contraire ci-dessous :**

le titulaire refuse de percevoir l'avance prévue à l'article 5 du présent marché.

# DELAIS

Les prestations (incluant la remise des livrables) seront exécutées dans un délai global de 25 jours.

Le délai courra à compter de la date de démarrage de la prestation fixée par ordre de service

# CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

1. Les prix sont fermes et non actualisables. Le paiement est effectué :

* sur la base du forfait du présent marché pour les visite techniques de chaque tranche ;
* sur la base du métré contradictoire des quantités réellement exécutées du présent marché pour les prestations complémentaires définies à l’EPF-BPU.

1. L’avance est de 20% et sera portée à 30% pour les PME au sens de l’article R. 2151-13 du code de la commande publique.

Cette avance sera versée dans les conditions fixées aux articles R. 2191-3 à R. 2191-12 du code de la commande publique si la part du marché non sous-traitée atteint 50 000 euros HT et si le délai d’exécution est supérieur à 2 mois.

1. Il n’est pas prévu de retenue de garantie.
2. En cas de résiliation du marché, il sera fait application de l’article 38 du CCAG FCS (arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services).

## Autorisations d'accès

Avant le début des prestations, le titulaire devra fournir la liste (nom, prénom, nationalité) des personnels ainsi que celle des véhicules qu'il compte employer sur le chantier.

- Il devra fournir le plus en amont possible:

Le formulaire de contrôle primaire (version en vigueur) dûment renseigné au format natif et au format pdf signé à la cellule traitant des enquêtes de sécurité : [esid-toulon.resp-bur-secu.fct@intradef.gouv.fr](mailto:esid-toulon.resp-bur-secu.fct@intradef.gouv.fr)

- un dossier de demande d’accès pour chacun des personnels.

Coordonnées de la cellule accès : Mail : [esid-toulon-ssd-acc.secretaire.fct@intradef.gouv.fr](mailto:esid-toulon-ssd-acc.secretaire.fct@intradef.gouv.fr)

Le délai indicatif d’obtention des autorisations d’accès varie de 4 semaines à 6 semaines.

Les personnels des entreprises devant se rendre sur la Base navale de Toulon devront être munis d’un laissez-passer comportant une photographie et les renseignements de la carte d’identité ou du titre de travail pour les étrangers. Des contrôles inopinés de corrélation avec le registre unique du personnel pourront être opérés à tout moment par l’inspection du travail.

Le titulaire ne pourra élever aucune réclamation en invoquant un refus d’accès ou un délai incompatible avec son planning prévisionnel.

## Prix et mode d'évaluation des ouvrages

1. Les prix sont hors T.V.A. Ils sont établis en tenant compte des sujétions que sont susceptibles d'entraîner les mouvements du personnel et du matériel des armées à travers les installations.
2. Le montant des paiements sera calculé en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors du fait générateur.
3. **Mode de transmission des demandes de paiement sur factures** :

En application de l’article 3 de l’ordonnance n° 2014-467 du 26 juin 2014 et du décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016, les sociétés ayant contracté des contrats avec l’Etat sont tenues depuis le 01/01/2017 de transmettre leurs factures sous forme dématérialisée.

Le titulaire adresse ses factures de façon dématérialisée en utilisant le portail sécurisé CHORUS PRO accessible à l’adresse suivante : [https://chorus-pro.gouv.fr](https://chorus-pro.gouv.fr/)

Ce portail permet d’intégrer automatiquement les factures destinées aux services de l’Etat et de suivre l’état d’avancement de leur traitement. Le N° de SIRET des services de l’Etat est le : 11000201100044.

Pour déposer ses factures sur le portail, le titulaire doit fournir toutes les mentions légales ainsi que les informations suivantes :

* La référence de l’Engagement Juridique (n° d’EJ) : **information obligatoire portée sur le marché/accord-cadre**
* Le code du Service Exécutant (SE) de l’ESID de TOULON, code SE : **D1076EY083**,
* Le numéro du SIRET,
* Le numéro du marché/accord-cadre,
* Le numéro de la facture qui ne doit pas dépasser 16 caractères.

Ces éléments sont indispensables pour l’acheminement et le traitement des factures par le service en charge de leur paiement. A défaut, les factures seront rejetées pour information insuffisante pour relier la facture à un acte d'achat de l’ESID de TOULON.

Toutes les informations utiles aux modalités d’utilisation du portail et de transmission des factures sont accessibles sur : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/emetteur-de-factures-electroniques/>

En cas de besoin d’une assistance sur la plateforme, trois possibilités sont offertes :

- **Utiliser l’assistante virtuelle « ClaudIA »** disponible sur l’accueil du portail Chorus Pro  (bouton « Besoin d’aide ? Posez une question »).

- **Le Livechat** permet de communiquer directement avec un technicien en passant par ClaudIA disponible sur l’accueil du portail Chorus Pro  (bouton « Besoin d’aide ? Posez une question ») et en lui demandant une mise en relation avec un conseiller. (Disponible de 8h30 à 18h30 les jours ouvrés)

- **Saisir une sollicitation** :

- En mode connecté : Saisir une sollicitation (via l’espace « Sollicitations émises ») si vous êtes identifiés sur le portail Chorus Pro ;

-En mode déconnecté : cliquez sur « Nous contacter » en bas de page d’accueil du portail Chorus Pro ».

1. Le défaut de paiement dans le délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture ou du projet de décompte par l’administration fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire du marché ou du sous-traitant payé directement.

## Admission des PRESTATIONS

L’admission de la prestation fait l’objet d’une décision du pouvoir adjudicateur, elle donne lieu au règlement définitif de la prestation. De ce fait, toute facture reçue avant l'achèvement de la prestation sera retournée à l'entrepreneur pour nouvel envoi en temps opportun.

## Pénalités

En cas de retard lors de l’exécution des prestations de chaque partie technique ou de la remise des livrables par rapport aux délais définis dans le §4 du présent AE et du CCTP, par dérogation au chapitre 14 du CCAG FCS, le titulaire encourt des pénalités à hauteur de 1000 € par jour.

# ENGAGEMENT

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie à

* mes (nos) torts exclusifs, ne pas faire l'objet
* ses torts exclusifs, que la société pour laquelle (le groupement d'intérêt économique pour lequel) j'interviens ne fait pas l'objet

d'une interdiction de concourir, au sens des articles L. 2141-1 à 2141-11 du code de la commande publique.

Je m’engage (nous engageons) à faire réaliser la mission par du personnel qualifié, compétent, ayant reçu préalablement la formation réglementaire, disposant des habilitations requises et en situation régulière vis-à-vis de la réglementation contre le travail clandestin y compris si ce personnel appartient à une entreprise sous-traitante.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 3243-1, L 3243-2, L 3243-4 et L 1221-10, L 1221-13 et L 1221-15 du code du travail ou des règles équivalentes en vigueur dans les pays où ils sont rattachés.

J’atteste (nous attestons) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 1146-1,L 8221-1, L 8221-2, L 8221-3 et L 8221-5, L 8251-1, L 8231-1, L 8241-1 et L 8241-2 du code du travail.

J’atteste (nous attestons) avoir au 31 décembre de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l’obligation de négociation prévue à l’article L 2242-1 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission.

Je déclare (nous déclarons) sur l’honneur avoir satisfait aux obligations fixées par les articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail et m’engage (nous engageons) à produire les documents s’y rapportant si le présent marché m’ (nous) est attribué, ainsi que la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et à indiquer, pour un candidat étranger uniquement, l’intention de détacher des travailleurs en France dans le cadre de l’exécution du présent marché.

En cas d’inexactitude des renseignements fournis au titre des articles R. 2143-3 à R.2143-10 2343-3 à R. 2343-10 du code de la commande publique, le marché sera résilié aux frais et risques du titulaire. Les excédents de la dépense résultant de la mise en régie ou de la passation d’un autre marché seront prélevés sur les sommes qui peuvent être dues à l’entrepreneur, sans préjudice des droits à exercer contre lui en cas d’insuffisance. Les diminutions éventuelles de dépenses restent acquises au pouvoir adjudicateur.

Je m’engage (nous nous engageons) à mettre en œuvre toute les mesures au titre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données essentielles).

J'atteste (nous attestons) également avoir pris connaissance des dispositions qui figurent dans l’arrêté du 19 mai 2020 relatif aux modalités d’application des règles relatives aux interventions d’entreprises extérieures et aux opérations de bâtiment et de génie civil dans un organisme du ministère de la défense et m'engage (nous engageons) à m'y (nous y) conformer.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Fait en un seul original**  A.....................................,  le ......................................  Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé"  Signature(s) de l'(des) entrepreneur(s) | **Visas**  Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement  A Toulon, le ..................................................  Le pouvoir adjudicateur  (Désigné par arrêté ministériel du 22/06/2007 modifié)  Pour le directeur de l’ESID de Toulon et par délégation  Le *(grade, prénom, nom), (fonction)* | |
| **Date d'effet du marché**  Reçu notification du marché, le .........................  Signature de l'entrepreneur (mandataire) | |  |
| Reçu l'avis de réception postal ou de l’accusé de réception de la PLACE de la notification du marché en date du  *(date de signature de l'avis de réception par le destinataire)* | |  |

1. Article 1 à multiplier et compléter par l’ensemble des membres du groupement éventuel. [↑](#footnote-ref-1)
2. A préciser par le candidat. [↑](#footnote-ref-2)
3. Au sens de l’article R. 2151-13 ou R. 2351-12 du code de la commande publique. [↑](#footnote-ref-3)